

## CATÉGORIES DE MATIÈRES NUCLÉAIRES

Matière	Forme	Catégorie		
		I	II	III
1. Plutonium <sup>a</sup>	Non irradié <sup>b</sup>	2 kg ou plus	Moins de 2 kg mais plus de 500 g	500 g ou moins <sup>c</sup>
2. Uranium 235	Non irradié <sup>b</sup>			
	- uranium enrichi à 20 % en <sup>235</sup> U ou plus	5 kg ou plus	Moins de 5 kg mais plus de 1 kg	1 kg ou moins <sup>c</sup>
	- uranium enrichi à 10 % en <sup>235</sup> U, mais à moins de 20 %	—	10 kg ou plus	Moins de 10 kg <sup>c</sup>
	- uranium enrichi par rapport à l'uranium naturel, mais à moins de 10 % en <sup>235</sup> U <sup>d</sup>	—	—	10 kg ou plus
3. Uranium 233	Non irradié <sup>b</sup>	2 kg ou plus	Moins de 2 kg mais plus de 500 g	500 g ou moins <sup>c</sup>
4. Combustible irradié		e	e	Uranium naturel ou appauvri, thorium ou combustible faiblement enrichi (contenant moins de 10 % de matières fissiles) <sup>f</sup>

<sup>a</sup>Tel que le définit le Statut de l'AIEA.

<sup>b</sup>Matières non irradiées dans un réacteur ou matières irradiées dans un réacteur mais dont le rayonnement a un débit de dose inférieur ou égal à 100 rads/heure à 1 m sans protections.

<sup>c</sup>Les quantités inférieures à la quantité significative du point de vue radiologique devraient être exemptées.

<sup>d</sup>L'uranium naturel, l'uranium appauvri, le thorium et les quantités d'uranium enrichi à moins de 10 % n'entrant pas dans la catégorie III devraient faire l'objet d'une protection conforme à une gestion prudente.

<sup>e</sup>Tout autre combustible qui, par sa teneur initiale en matières fissiles, est classé dans la catégorie I ou II avant irradiation peut descendre d'une catégorie lorsque le rayonnement qu'il émet délivre plus de 100 rads/heure à 1 m sans protections.